

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions

Finalité du plan :	Améliorer fortement les conditions de la pratique du vélo et augmenter significativement son utilisation en Wallonie d'ici 2020
Objectif stratégique 0	Soutenir le développement de "Communes Wallonie cyclable"
Objectif opérationnel 0.1	Mener une demi-douzaine de Communes pilotes "Wallonie cyclable"
Mesure 0.1.1	Lancer un appel à projets et présélectionner 12 communes ou associations de communes
Objectif stratégique 1	Favoriser le développement des noyaux d'habitat en y renforçant l'usage du vélo
Objectif opérationnel 1.1	Intégrer le vélo dans la planification territoriale
Mesure 1.1.1	Développer le volet cyclable des PCM
Objectif stratégique 2	Améliorer la qualité de l'infrastructure cyclable quotidienne
Objectif Opérationnel 2.1	Réduire le nombre de points noirs vélo sur les routes régionales
Mesure 2.1.1	Cartographier les points noirs vélos identifiés et valider leur pertinence.
Mesure 2.1.2	Valider la faisabilité de l'amélioration des points noirs vélos pertinents, hiérarchiser leur résolution en fonction du rapport coût/bénéfice et les intégrer dans la matrice décisionnelle de programmation des travaux
Mesure 2.1.3	Résorber progressivement ces points noirs en fonction de leur place dans la hiérarchie et des opportunités.
Objectif Opérationnel 2.2	Intégrer efficacement les critères cyclables dans tout aménagement ou rénovation de voirie locale ou régionale.
Mesure 2.2.1	Mettre en ligne sur internet le schéma directeur cyclable régional et les schémas directeurs cyclables des directions territoriales des routes
Mesure 2.2.2	Evaluer et, le cas échéant, actualiser les schémas directeurs cyclables des directions territoriales des routes, notamment dans la perspective de déterminer où et comment intervenir.

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions

Mesure 2.2.3	Compléter la série de manuels cyclables en cours d'élaboration et actualiser progressivement les fiches et cahiers du "Guide des aménagements cyclables" et les diffuser par le réseau des Villes Communes et Administration cyclables
Mesure 2.2.4	Confier au réseau des Villes, Communes et Administrations cyclables, la mission d'organiser des formations "stratégiques et techniques" et d'organiser des journées techniques sur les questions d'aménagements cyclables
Mesure 2.2.5	Evaluer et apporter les adaptations du Cahier des charges type (connu sous le nom de RWD ou CTT RW 99) qui seraient compatibles avec le développement du vélo.
Mesure 2.2.6.1	Etudier les moyens nécessaires pour améliorer l'entretien des pistes cyclables régionales
Mesure 2.2.6.2	Etudier les moyens nécessaires pour améliorer l'entretien des pistes cyclables provinciales et locales
Mesure 2.2.7	Développer et tester une méthodologie simple de la cyclabilité des projets d'aménagements d'espace public, à différents stades de leur conception et mise en œuvre, tant dans des projets régionaux que locaux.
Mesure 2.2.8	La Direction des déplacements doux du SPW, est consultée et remet un avis dans le cadre de tous les permis d'aménagement d'espace public
Mesure 2.2.9	Mener des expériences pilotes de signalisation des problèmes cyclables par les usagers via internet.
Objectif Opérationnel 2.3	Procéder à un état des lieux des SUL en Wallonie et inciter les communes à se mettre en conformité avec le code de la route sur ce point
Mesure 2.3.1	Pour chaque commune, identifier le nombre de Sens uniques (SU) et le nombre de Sens uniques limités (SUL).
Mesure 2.3.2	Proposer l'aide du SPW pour l'analyse de l'opportunité de transformer les SU en SUL aux communes qui en font la demande
Objectif Opérationnel 2.4	Obtenir des Adaptations du code de la route afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des cyclistes.
Mesure 2.4.1	Veiller à ce que le futur Conseil supérieur wallon de Sécurité routière, fasse des propositions d'adaptation du code de la route qui permettraient de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des cyclistes et évaluer l'opportunité d'apporter ces adaptations
Objectif Opérationnel 2.5	Etablir un système cohérent de signalisation directionnelle et de balisage cyclable

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions

Objectif stratégique 3	Garantir des facilités de stationnement de vélo et lutter contre le vol de bicyclette
Objectif opérationnel 3.1	Inciter à l'équipement des bâtiments publics avec du stationnement vélo adapté
Mesure 3.1.1	Faire l'inventaire des circulaires à modifier pour inciter à l'installation de stationnements vélo là où c'est pertinent
Mesure 3.1.2	Modifier les circulaires identifiées
Objectif opérationnel 3.2	Développer les facilités de stationnement vélo dans les immeubles
Mesure 3.2.1	Immeubles existants : Etudier la faisabilité d'une aide pour l'adaptation des immeubles dans le cadre du logement social
Mesure 3.2.2	Futur immeuble : Instaurer un règlement régional d'urbanisme précisant les exigences en terme de stationnement de vélos
Objectif opérationnel 3.3	Lutter contre le phénomène du vol de vélo
Mesure 3.3.1	Mener une enquête sur le vol de vélo dans le cadre des "Communes pilotes Wallonie cyclable"
Mesure 3.3.2	Elaborer un plan d'actions de lutte contre le vol de vélo
Objectif stratégique 4	Favoriser l'intermodalité vélo-Transport public
Objectif opérationnel 4.1	Implanter les Maisons des cyclistes dans les gares et développer leurs activités au bénéfice de l'intermodalité.
Mesure 4.1.1	Modifier la convention cadre avec l'asbl ProVelo pour l'adapter à l'évolution de la mission
Mesure 4.1.2	Conclure des conventions de partenariat avec B-Holding et les communes hôtes
Objectif opérationnel 4.2	Développer le stationnement sécurisé, payant et automatisé dans les principales gares ferroviaire et routière de Wallonie
Mesure 4.2.1	Mettre en place un groupe de contact Région wallonne / Groupe SNCB / Groupe TEC en matière d'intermodalité
Mesure 4.2.2	Identifier avec le groupe SNCB les gares de Wallonie où un tel développement serait le plus opportun et faisable

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions	
Mesure 4.2.3	Elaborer un programme d'implantation du stationnement sécurisé.
Objectif opérationnel 4.3	Développer le stationnement vélo aux arrêts du TEC
Mesure 4.3.1	Prévoir dans le futur contrat de service public du Groupe TEC des mesures visant à l'inciter, de même que les communes, à développer le stationnement vélo sécurisés à ses principaux arrêts.
Objectif opérationnel 4.4	Faciliter le transport des vélos dans les bus et les trains
Mesure 4.4.1	Evaluer l'expérience TEC + Vélo pliant
Mesure 4.4.2	Mener une expérience pilote de transport de vélos à l'avant des bus et l'évaluer
Mesure 4.4.3	Demander à SNCB-Mobility (1) d'autoriser gratuitement le transport de vélos dans tous les trains aux heures creuses, (2) de veiller à ce que le nouveau matériel roulant inclue un espace polyvalent vaste, clairement identifié et d'usage aisé pour le transport de vélos
Objectif stratégique 5	Promouvoir le vélo dans le cadre scolaire
Objectif opérationnel 5.1	Doubler entre 2009 et 2014, le nombre de bénéficiaires du Brevet du cycliste
Mesure 5.1.1	Elaborer une convention entre la Wallonie et la Communauté française Wallonie-Bruxelles relative au déploiement du Brevet du cycliste.
Objectif opérationnel 5.2	Intégrer le développement du vélo dans une politique de mobilité scolaire
Mesure 5.2.1	Mener les projets clés sur portes relatifs au vélo, à la marche et au covoiturage scolaires dans le cadre du printemps de la mobilité et les évaluer
Mesure 5.2.2	Elaborer un cadre de Mobilité scolaire pour la Wallonie
Objectif stratégique 6	Promouvoir le vélo dans le cadre professionnel
Objectif opérationnel 6.1	Améliorer l'intégration des piétons et des cyclistes dans les aménagements des Zones d'activité économique
Mesure 6.1.1	Définir des recommandations en matière d'intégration de l'accessibilité piétonne, cycliste, transport public et intermodale dans les ZAE

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions

Mesure 6.1.2	Organiser une concertation systématique pour tous les projets d'extension ou de création de ZAE avec la Manager vélo régional et le groupe TEC, afin (1) d'évaluer l'opportunité d'intégrer l'accessibilité piétonne, cycliste, en transport public et de manière intermodale dans les aménagements des ZAE (2), s'il échet, d'identifier la manière optimale d'assurer cette intégration.
Objectif opérationnel 6.2	Développer l'usage du vélo dans le monde de l'entreprise
Mesure 6.2.1	Mener une expérience pilote de développement de l'usage du vélo en intermodalité avec le Transport public dans une Zone d'activité économique et l'évaluer
Mesure 6.2.2	Soutenir une campagne "A vélo au boulot"
Objectif opérationnel 6.3	Développer l'usage du vélo auprès du personnel du SPW pour les déplacements liés au travail
Mesure 6.3.1	Elaborer un plan de Mobilité d'entreprise comportant un volet cyclable ambitieux
Mesure 6.3.2	Aider les gestionnaires de bâtiments et de flottes de véhicules à apporter des réponses adaptées aux besoins des cyclistes
Mesure 6.3.3	Mener une expérience pilote de mise à disposition de vélo et l'évaluer
Objectif stratégique 7	Développer et promouvoir le RAVeL et le vélotourisme
Objectif opérationnel 7.1	Assurer une cohérence régionale au développement du RAVeL et du vélotourisme
Mesure 7.1.1	Elaborer une stratégie de développement du Vélotourisme en Wallonie.
Mesure 7.1.2	Actualiser le plan d'investissement RAVeL
Objectif opérationnel 7.2	Développer les itinéraires vélotouristiques de longue distance et insérer la Wallonie dans le réseau EuroVelo
Mesure 7.2.1	Identifier les priorités en terme de signalisations directionnelles d'itinéraires de liaison afin d'assurer la continuité du RAVeL sur de longues distances.
Mesure 7.2.2	Etudier l'opportunité et la faisabilité d'insérer la Wallonie dans le réseau EuroVelo, en priorité le long de l'itinéraire EuroVelo 3 (route des Pèlerins).

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions	
Objectif opérationnel 7.3	Développer un réseau de balisage point-noeud en Wallonie
Mesure 7.3.1	Etudier l'opportunité et la faisabilité de mener une expérience pilote point-noeud en Wallonie.
Objectif stratégique 8	Améliorer l'image et l'usage du vélo auprès des Wallons
Objectif opérationnel 8.1	Mener des campagnes de communications en matière de Sécurité routière liées au vélo
Mesure 8.1.1	Rechercher un partenariat avec l'IBSR afin de rendre les automobilistes attentifs aux cyclistes et à leurs besoins.
Mesure 8.1.2	Organiser des campagnes "soyez visible"(visibilité), "sortez couvert"(casque)
Objectif opérationnel 8.2	Développer le vélo comme outil d'émancipation sociale
Mesure 8.2.1	Mener une ou deux expériences pilotes visant à utiliser le vélo comme outil "d'émancipation sociale"
Objectif opérationnel 8.3	Développer le site internet "velo.wallonie.be"
Mesure 8.3.1	Définir précisément les objectifs du site et étudier la faisabilité de le développer et de le faire vivre.
Objectif opérationnel 8.4	Mettre en mouvement - faire essayer le vélo dans de bonnes conditions
Mesure 8.4.1	Soutenir les émissions et les événements du "Beau vélo de RAVeL"
Mesure 8.4.2	Mener une campagne de sensibilisation des automobilistes à l'intérêt de rouler à vélo "Bike Expérience"
Objectif opérationnel 8.5	Développer l'éducation à la mécanique vélo
Mesure 8.5.1	Développer un réseau des ateliers de mécanique vélo
Objectif structurels	Mettre en place les outils d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique vélo
Objectif structurel 1	Créer une task-force vélo au sein du Gouvernement wallon

Plan Wallonie cyclable - Tableau d'actions

Objectif structurel 2	Désigner un "Manager vélo régional" coordinateur de la politique régionale vélo
Objectif structurel 3	Clarifier le rôle et les modalités de collaboration des services chargés de piloter la politique vélo régionale : Direction des déplacements doux de la DGO1 et Direction de la planification de la mobilité de la DGO2, et leur donner les RH pour remplir leurs missions.
Objectif structurel 4	Désigner un correspondant "Wallonie cyclable" dans chacun des départements ou les directions concernés par le développement du vélo (Directions territoriales DGO1 et DGO2, DGO1 (DSIR), DGO3(Forêt, Educ à l'environnement), DGO4 (DT urbanisme, rénovation et revitalisation urbaine), DGO6 (DEPA), CGT, SRWT, les 5 TEC
Objectif structurel 5	Constituer une commission régionale vélo , présidée par la Manager vélo régionale, coanimée avec la Direction de la planification de la mobilité et constituée des correspondants "Wallonie cyclables" des administrations, de l'Observatoire de la Mobilité et des associations cyclistes ayant une activité significative dans au moins 3 provinces.
Objectif structurel 6	Constituer un Groupe de pilotage "RAVeL et du vélotourisme" chargé de la coordination du développement et de la promotion du RAVeL et du Vélotourisme en Wallonie
Objectif structurel 7	Confier à l' Observatoire de la mobilité une mission spécifique au vélo.
Objectif structurel 8	Mettre en place un réseau des Villes, Communes et Administration cyclables cogéré par le réseau des CeMs, le Manager vélo et l'Union des villes et des communes de Wallonie
Objectif structurel 9	Publier annuellement, au début du mois de septembre, un rapport sur le développement du vélo en Wallonie, y compris la mise en oeuvre du "Plan Wallonie cyclable" et les adaptations ou compléments proposés.
Objectif structurel 10	Développer et appliquer une signature visuelle du "Plan Wallonie cyclable", qui permette d'illustrer le lien entre toutes les actions contenues dans le plan.
Objectif structurel 11	Organiser un évènement régional annuel pour faire le point sur le développement du vélo en Wallonie.